

### 4 DÉCHÈTERIES AUTORISÉES :

Aubigny en Artois (chemin de St Eloi), Bapaume (rte de Douai), Rivière, (D7) et St Laurent Blangy (rue Kastler)

*Vous êtes prié(e) de remplir soigneusement ce formulaire et de le remettre à l'agent de quai ou de l'envoyer par email à M. Emmanuel Desailly [e.desailly@smav62.fr](mailto:e.desailly@smav62.fr) ou Mme Charline Ronnelle [c.ronnelle@smav62.fr](mailto:c.ronnelle@smav62.fr)*

**Tous les champs sont obligatoires, tout formulaire incomplet ne sera pas traité**

#### Document à fournir, en plus de votre formulaire :

Extrait Kbis, ou à défaut, Certificat d'Inscription au Répertoire SIRENE de moins de 3 mois

Dénomination sociale de la société : ..... Date : .....

Nom de l'enseigne : .....

Adresse : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

Contact : .....

N° de téléphone : ..... Email : .....

Contact comptabilité : .....

N° de téléphone : ..... Email : .....

#### Pour les collectivités publiques :

N° d'engagement juridique : .....

Nom du service : .....

Code service : .....

#### Cochez le forfait choisi

|  | Proposition de tarifs | Accès aux 4 déchèteries autorisées aux professionnels |
|--|-----------------------|-------------------------------------------------------|
|  | 10 passages           | 400 €                                                 |
|  | 50 passages           | 2 000 €                                               |

Un passage correspond à 2 m<sup>3</sup> maximum. Le nombre maximum de passages par jour et par société est fixé à 4. Les dépôts journaliers ne peuvent donc exéder 8m<sup>3</sup>.

Vous pouvez bénéficier d'un badge par véhicule dans la limite de 4 badges par société. Ils sont à retirer au siège du SMAV, 11 rue Volta à Tilloy les Mofflaines